

MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Mardi 4 décembre 2018

La Séance est ouverte à 15 h 05, sous la présidence de Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame D'ANGIO.- Bonjour à tout le monde ! On va commencer par l'appel.

(Madame le Maire procède à l'appel nominal des élus)

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du 15 novembre 2018

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur MAGGIO.-

Madame le Maire, toujours la même observation : depuis plusieurs mois maintenant, à savoir depuis la séance publique du Conseil d'arrondissements du mois de juin, celle-ci est portée disparue, d'ailleurs au même titre que le Directeur des Finances de la Mairie. Peut-être pourrez-vous m'en dire plus tout à l'heure.

Deuxième observation : vous avez cru bon, mais je pense - et là, prenez-le comme un compliment - que l'idée ne vient pas de vous, de rendre illisible ma Tribune libre, lors de la dernière parution du journal municipal. Je pense que ce procédé n'est peut-être pas le vôtre, mais vous avez peut-être écouté les conseils de certains de vos sbires, qui vous sont probablement très fidèles d'ailleurs. Il faut savoir qu'à l'avenir, je ne laisserai plus passer de tels agissements, Madame, ce sera la dernière. Et peut-être que ceux qui vous conseillent seront les premiers à en faire les frais. Je vous remercie.

Monsieur MARI.

Ce compte rendu en lui-même n'appelle pas de commentaire particulier. Je voulais simplement ajouter qu'aujourd'hui, si le conseil se tient, c'est grâce à la présence de votre opposition puisque le quorum est à 25, et je note que vous n'avez pas mobilisé 25 élus, vous êtes à 22. Donc, vous pouvez remercier votre opposition de la tenue et qu'elle ne quitte pas la séance.

Madame D'ANGIO. Ceci étant dit, s'il n'y a pas d'observation, je mets au voix le compte rendu in extenso.

LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes et des élus Bleu Marine, Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts, Front de Gauche et Debout la France. Vote Contre des élus Non Inscrits Non Apparentés)

Madame HONDE-AMIAR.-

Tout d'abord, je voudrais m'excuser parce que je vais être obligée de partir à 16 h 10 pour des obligations familiales. Et je voudrais, puisque cela n'a pas l'air de venir dans le Conseil d'arrondissements, dire mon inquiétude, voire mon indignation, face aux forces de police qui, depuis 2 jours, matraquent et gazent les lycéens, notamment des lycées de nos deux arrondissements. Puisque nous sommes tous réunis aujourd'hui, je demande à ce que nous mettions sous protection citoyenne les lycéens de nos deux arrondissements. Leurs revendications sont quand même légitimes parce qu'avec ce que nous fait le Gouvernement sur cette question, c'est quand même très grave.

D'autre part, je voudrais remercier publiquement la CGT qui, grâce à son intervention, a protégé les lycéens ce matin, notamment devant l'inspection académique. Il n'y a pas eu de violences, et les policiers

ont chargé, comme d'ailleurs à la manifestation pour le logement. Je pense que c'est très grave et que nous devons intervenir avec force. Et vive la démocratie à Marseille !

Monsieur HERZALLAH.-

Je voudrais remercier nos forces de police pour le courage qu'elles déploient au quotidien. Ce n'est pas facile. Ils sont face à des gens qui ont avec eux des armes. Je tiens à apporter mon soutien et à leur dire que nous, Debout la France, nous les soutenons.

RAPPORT N°18-33094-DB- 17-118 7S

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Dépenses d'investissement des Mairies de secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE.-

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce rapport est un rapport purement administratif qui est voté lors des conseils d'arrondissements dans toutes les mairies de secteur. En effet, la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 a accordé aux mairies de secteur un budget d'investissement. Les Etats spéciaux d'arrondissements sont annexés au budget de la commune et deviennent exécutoires à la même date que ceux-ci. Par conséquent, pour permettre aux mairies de secteur de poursuivre leur programme d'équipement avant le vote du budget primitif, le Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal d'autoriser les maires d'arrondissements à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux Etats spéciaux des années précédentes.

Pour ce qui concerne notre secteur, l'autorisation donnée jusqu'à ce que les Etats spéciaux annexés au budget primitif soient devenus exécutoires s'élève à 77 288 €.

Madame le Maire, je vous vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur JOHSUA.-

Dans la lignée des votes que nous avons émis sur ce genre de question, depuis le début de la mandature, du fait que nous n'avons pas confiance dans la manière dont vous utilisez cet argent, là c'est encore plus le cas. Ce n'est pas votre faute évidemment. Là, on vote quelque chose qui vous est attribué sans que l'on sache ce que vous allez en faire. Vous pensez bien que si ce n'était pas le cas les autres fois, ce sera encore moins le cas cette fois-ci. Nous allons donc confirmer le fait que nous ne prendrons part au vote.

Madame D'ANGIO.-

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons donc passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-33094-DB-17-118 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes Bleu Marine, Marseille en Avant - Abstention du groupe Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés - Vote Contre des élus Non Inscrits Non Apparentés et Debout la France - Les élus Front de Gauche ne participent pas au vote)

RAPPORT N° 18-33127-DD -18-119 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - SOLIHA/UES Habitat PACT Méditerranée - Le Grand Verger n°99 - Acquisition et amélioration d'un logement dans le 13ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame SICARD.-

Madame le Maire, mes chers collègues, Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie à hauteur de 55 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 43 626 € que la SOLIHA/UES Habitat PACT Méditerranée se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à l'acquisition et à l'amélioration d'un logement de type 3 (n° 99) « Le Grand Verger » situé 79, rue de la Maurelle, dans le 13^{ème} arrondissement.

L'annuité prévisionnelle annuelle garantie est de 587 €.

Comme d'habitude, la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix

Madame D'ANGIO.-

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-33127-DD-18-119 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS

(Vote Contre du groupe Bleu Marine - Avis favorable des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche, Non Apparentés et Debout la France)

RAPPORT N°18-33122-DPA - 18-120 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - DIRECTION DU PARC AUTOMOBILE - Intervention de courte durée de véhicules poids lourds, cars et engins de levage ou de travaux publics municipaux en vue de manifestations organisées sur l'espace public de la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Madame D'ANGIO.

Ce rapport nous demande d'approuver l'intervention de véhicules poids lourds, cars et engins de levage ou de travaux publics municipaux auprès des associations et organismes participant aux manifestations d'intérêt communal en contrepartie d'une indemnisation financière, conformément au barème annexé à la convention.

Je vous propose de présenter celui-ci et le suivant.

RAPPORT N°18-33128-DPA - 18-121 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - DIRECTION DU PARC AUTOMOBILE - Mise à disposition de courte durée de véhicules particuliers et utilitaires municipaux en vue de manifestations organisées sur l'espace public de la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Madame D'ANGIO.

Ce rapport évoque des véhicules particuliers et utilitaires municipaux qui seraient également mis à disposition auprès des associations et organismes participant aux manifestations d'intérêt communal.

Y a-t-il des observations sur ces rapports ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-33122-DPA-18-120-7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LE RAPPORT N° 18-33128-DPA-18-121-7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°18-33160-DS - 18-122 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une exonération de redevance en faveur de l'association Union Sportive des Cheminots Marseillais pour la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur GARCIA.-

Madame le Maire, Monsieur le Sénateur, mes chers collègues, chaque matin, quand je me lève, j'ai mal à la tête, terriblement mal, pourquoi ? (*Brouhaha, propos inaudibles*)

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'exonération au bénéfice de l'Union Sportive des Cheminots Marseillais de la redevance due à l'occupation des locaux à usage administratif, situés au stade Philibert, allée Marcel Soulat, à Marseille, dans le 14^{ème} arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019. Depuis plusieurs mois, cette association ne dispose plus de chauffage et d'eau chaude. Le montant de l'exonération est de 575,55 €, et constitue un avantage en nature.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.-

S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, nous allons passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-33160-DS-18-122 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**RAPPORT N° 18-33227-DTBN- 18-123 7S**

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Travaux de remplacement des menuiseries de 8 écoles du 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.

Ce rapport nous demande d'approuver les travaux de remplacement des menuiseries de huit écoles du 13^{ème} arrondissement, dont vous avez la liste. Je regrette simplement que d'autres écoles ne soient pas concernées par le remplacement de ces menuiseries, notamment l'école élémentaire Rose Castors puisque l'on va remplacer celle de l'élémentaire. Pour un montant de 270 000 € pour les études et les travaux.

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, mes chers collègues, lorsque l'on voit la liste de ces travaux - et vous venez d'indiquer qu'il y en aurait d'autres sur d'autres écoles - on ne peut qu'être inquiet, et je fais le lien avec le fameux PPP qui nous est proposé par la Ville de Marseille parce que je rappelle qu'il ne va concerner que 34 écoles pour mobiliser plus d'un milliard d'euros.

La question que je pose, et que l'on posera lundi au Maire de Marseille, est quid des 400 écoles restantes ?

Aujourd'hui, nous avons bien pointé qu'en passant en PPP, on a un surcoût pour le contribuable de 73 M€ par rapport à une maîtrise d'ouvrage publique. On peut en faire des stades, des piscines, des crèches, des écoles ! Mais, nous avons compris que l'on ne pourra jamais le faire puisque le chef de file de la majorité municipale, Monsieur MORAINÉ, a déclaré que les services municipaux n'avaient pas compétence pour mener à bien les travaux d'autant d'écoles. On peut se poser la question sur une administration de 11 000 fonctionnaires qui n'a pas la compétence de mener des chantiers sur plusieurs écoles. Cela interpelle également.

Nous notons également que, sur ce PPP, le délégataire va pouvoir mettre en œuvre des programmes immobiliers sur du foncier appartenant aux écoles, ce qui fait que l'on pourrait avoir des cours d'école rétrécies ou des espaces verts dédiés aux écoles transformés en programmes immobiliers. Quid de la souplesse du contrat ? Le Gouvernement a proposé le dédoublement des classes de CP en REP, et à

cette rentrée, au niveau des CE1. Si, demain ou après-demain, le Gouvernement demande le dédoublement de toutes les classes de CE1, quelle est la possibilité dans le cadre du PPP ?

Je vous invite, Madame le Maire, à voter une motion du Conseil d'arrondissements s'insurgeant sur la mise en place de ce PPP, et à demander au Maire de Marseille et à la Commission d'appel d'offres compétente dans ce domaine, de déclarer sans suite les premières attributions des premiers lots concernant ce PPP, pour revenir à un cheminement normal et mettre les moyens conséquents au niveau des écoles, mais pas dans ce PPP qui porte sur 25 ans, c'est-à-dire quatre mandatures pendant lesquelles nous sommes pieds et poings liés.

Madame MASSE.-

En complément de mon collègue, Madame le Maire, je pense que vous avez fait un état des lieux sur les écoles des 13-14. Je pense que cela pourrait faire aussi partie de la motion. Je pense que l'on peut - et on sera largement solidaire sur cette démarche - annoncer à la Mairie de Marseille un état des lieux parce que l'on se rend bien compte de la méconnaissance de nos quartiers et de ces écoles de la part de l'Adjoint et de la Mairie de Marseille.

D'autre part, quid de l'aménagement de l'extension de la zone du Technopôle sur Château-Gombert, ce projet d'école qui a été voté ? On sait que, pour la construction d'une école, le temps varie entre 5 et 8 ans. Pour l'instant, rien n'est passé en Commission d'appel d'offres, on est bien loin de la première pierre. L'inquiétude est grande. Cela va dépasser les habitants de Château-Gombert, et on pense aussi aux nouveaux arrivants, à la circulation et aux problématiques de scolarisation des enfants.

Troisième question : on voit fleurir, comme chaque année, sur nos superbes écoles des panneaux de modernisation. Les termes changent suivant la communication, chaque année, dans notre Mairie centrale, mais l'école de la Croix-Rouge Village n'a toujours pas de self. Je pense que la publicité sur les selfs date d'au moins 3 ou 4 ans, on a beaucoup de retard, ne serait-ce que sur cette école.

Monsieur JOHSUA.-

Mon intervention va aller dans le même sens, sans enfoncer les portes ouvertes, mais, de temps en temps, il faut le faire quand même parce qu'à force, on se demande pourquoi on parle, à qui on parle. Nous avons réussi à faire en sorte qu'enfin, les médias locaux et nationaux comprennent qu'il se passait quelque chose dans nos écoles, et rien ne change.

Je lis là que nous allons donner quelque chose sur des travaux, oui. Mais, d'abord des études. C'est-à-dire que nous en sommes encore à l'étape des études, alors que n'importe quel habitant de ces quartiers, et plus largement de la ville, n'a pas besoin d'études pour savoir exactement quelle est la situation de nos écoles.

On ne peut que s'indigner par rapport à ce retard, et même, d'un certain point de vue, qu'avoir honte d'être représenté par des gens aussi incompetents. Comme l'incompétence a une limite, très certainement cela dépasse la question de l'incompétence. Nous le savons bien à la réaction que le Maire de Marseille a eue par rapport à ce qui s'est passé, c'est-à-dire le fait qu'il y a des Marseillaises et des Marseillais, et tout le reste de la population n'existe pas à ses yeux. Je disais à mes amis : à quoi aurions-nous pu nous attendre de la part du Maire de Marseille par rapport à nos écoles, par rapport aux bâtiments qui se sont effondrés ? On aurait pu s'attendre à ce qu'il réagisse immédiatement, en disant : comme c'est triste, je pleure. Et nous, nous aurions dit : ce sont des larmes de crocodiles. C'était normal. Il n'a même pas fait cela, il n'a même pas eu l'idée qu'il y avait quelque chose de grave qui était en train de se passer. C'est encore le cas pour les écoles, avec le retard que nous avons. Il vous a été proposé, et nous nous associons à cette demande, que nous puissions, en tant que conseil d'arrondissements, faire l'état des lieux, voté partout, je suppose unanimement, sur l'état réel de nos écoles. Nous n'avons pas besoin d'une étude pour cela. Bien sûr, nous avons besoin d'experts, ce n'est pas nous qui allons refaire tout cela. Mais, que l'on puisse mettre sur la table la situation dans laquelle nous sommes. C'est notre population, c'est notre jeunesse, la jeunesse qui sera ensuite dans les collèges et dans les lycées et à laquelle on fait la situation que nous connaissons parce que si les jeunes sont dans la rue, ce n'est pas pour rien, Monsieur HERZALLAH. Ce n'est plus votre chef, mais Marine LE PEN a dit, il n'y a pas longtemps, d'une manière très étonnante d'ailleurs : j'espère que ce Gouvernement ne sera pas en situation de devoir faire tirer sur sa population. Elle a raison. Mais, elle oublie de dire, et que

vous devriez savoir, Monsieur HERZALLAH, c'est que cela a déjà été fait à Marseille : on a tiré sur une personne qui était au 4^{ème} étage et qui n'avait rien à voir. Qui a tiré, Monsieur HERZALLAH ? L'enquête le dira. Mettons-nous d'accord sur une chose : si ce sont vraiment des policiers qui ont fait cela, j'espère que vous viendrez expliquer ici qu'il y a des bons policiers et des mauvais policiers...

Monsieur HERZALLAH. - Il n'y a pas de mauvais policiers.

Monsieur JOHSUA. -

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que cette dame de 80 ans, au 4^{ème} étage, n'était pour rien dans ce qui se passait. Elle y a laissé sa vie. (*Propos de Monsieur HERZALLAH inaudibles*) Je dis que Marine LE PEN a dit quelque chose de juste sur cette question : attention que l'on ne continue pas de cette manière-là avec nos jeunes parce que, quand les jeunes sont dans la rue, on sait à quel point cela peut être dangereux.

Je reviens sur les écoles et je termine ma question. Je soutiens la proposition qui vous a été faite. Vous l'avez déjà fait, Madame D'ANGIO, mais est-ce que l'on ne pourrait pas donner un appui plus solennel de notre Conseil d'arrondissements pour dire : voilà la situation que nous avons ici. Nous savons qu'ailleurs, ce n'est pas mieux, mais au moins, chez nous, voilà ce qui se passe. Et que l'on arrête avec cette histoire de PPP qui est une fortune donnée à certains. Il faudrait que l'on puisse avoir un Conseil Municipal spécial sur ces questions, comme on devrait avoir un Conseil Municipal spécial sur la question du logement.

Madame D'ANGIO. -

Je n'ai pas attendu, Monsieur MARI, que vous nous fassiez part de votre point de vue pour demander au Maire de Marseille un Conseil Municipal extraordinaire sur les écoles de la ville. Cela fait à peu près 4 ans que je lui demande d'organiser ce Conseil Municipal et, malheureusement, il ne nous entend pas. Force est de constater que ce Conseil Municipal n'a jamais eu lieu, et que nos écoles continuent à se dégrader.

L'état des lieux des écoles des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements existe puisque les élus de ma majorité assistent à tous les conseils d'école, et nous avons un récapitulatif en Mairie de Secteur de toutes les problématiques que nous rencontrons dans nos écoles. Une intervention sera à nouveau faite lundi, en Conseil Municipal, au sujet de l'état de nos écoles en général. Car changer les menuiseries, c'est bien, mais il n'y a pas que cela comme problèmes dans nos établissements.

Un autre problème que nous rencontrons aujourd'hui dans les écoles de notre secteur est le manque de places, comme vous l'avez soulevé, Madame MASSE. Et, là aussi, je n'ai pas attendu aujourd'hui pour interpellé le Maire de Marseille. Je l'ai déjà interpellé, il y a plusieurs mois, concernant notamment les constructions que nous allons avoir dans le quartier de Saint-Mitre. La réponse de notre Maire de Marseille, Monsieur Jean-Claude GAUDIN, était qu'il nous a construit une école à Sainte-Marthe. Malheureusement, géographiquement parlant, les enfants de Saint-Mitre n'iront pas à l'école de Sainte-Marthe, et il faudra trouver une solution à proximité de ces constructions. La problématique du manque de places ne concerne pas que les écoles du 13^{ème} arrondissement, mais également les écoles du 14^{ème} et, j'en suis convaincue, l'ensemble des écoles de la ville. Comptez sur nous pour continuer à nous mobiliser pour nos enfants, pour qu'ils puissent apprendre dans de bonnes conditions. D'ailleurs, la Mairie de Secteur soutient - on l'a évoqué au dernier Conseil d'arrondissements - les écoles avec les moyens qui sont les siens, en permettant à certaines d'entre elles de bénéficier d'activités scolaires, sportives, culturelles et artistiques, financées par la Mairie de Secteur.

Quant à votre question Madame MASSE concernant le lancement de la création de l'école de Château-Gombert, bien évidemment, ce n'est pas pour tout de suite. Comme tous les projets de construction d'équipements culturels, sportifs sur la ville de Marseille, cela prend du temps. J'espère que la construction de l'école prévue dans la ZAC 2 de Château-Gombert verra le jour avant les 600 logements qui nous ont été présentés sur cette ZAC également, mais j'en doute.

Madame HONDE-AMIAR. -

Puisque vous venez de dire que vous avez un récapitulatif de l'état des écoles, pourrions-nous en avoir un double ?

Madame D'ANGIO.- Je pense que c'est possible.

Ceci étant dit, je pense que nous allons pouvoir passer au vote de ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-33227-DTBN-18-123 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-33231DTBN- 18-124 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Crèche Les Alpines - Extension et réaménagement - 28, chemin de Château Gombert - 13ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études - Financement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame DI NOCERA.-

Bonjour à tous ! Dans le cadre de l'extension et du réaménagement de la crèche Les Alpines, 28 chemin de Château-Gombert, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil de 20 places supplémentaires pour compenser la perte des places liée à la fermeture de la crèche des Oliviers.

C'est une opportunité pour porter à 62 le nombre de places tout en optimisant l'espace et la cohésion de l'ensemble des locaux. Il est donc proposé de conduire des études de maîtrise d'oeuvre qui permettront de définir un projet d'extension et de réaménagement de cette crèche.

Il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études, à hauteur de 265 000 €.

Je vous prie, Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Madame MASSE.-

C'est encore une étude qui représente 13 250 € le berceau. Il me semble que, dans la situation de la Ville de Marseille, on ne peut pas se payer trop de luxe. Je pense qu'il serait possible de faire de fortes économies sur le montant qui nous est donné là, qui n'est qu'une question de projet.

Madame D'ANGIO.- D'autant que l'on nous propose l'augmentation de 20 places sur la crèche des Alpines, sachant que la crèche des Oliviers comptait 35 berceaux. Donc nous avons encore un manque de 15 places minimum sur le secteur. C'est 35 berceaux sur la semaine, mais plusieurs enfants fréquentaient cet établissement.

Je vais donc mettre le rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-33231-DTBN-18-124 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-33235-DTBN - 18-125 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Création du Centre Social Saint Just Corot et d'une aire multi-activités - Impasse Signoret - 13ème arrondissement - Plan de financement de l'opération - Demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, autorité de gestion des fonds européens, au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport nous demande d'approuver l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de Marseille de solliciter une subvention de 301 400 € auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du Fonds européen de développement régional, pour la création du Centre social Saint-Just Corot et d'une aire de multi-activités, impasse Signoret, dans le 13^{ème} arrondissement.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur MARI.-

Bien entendu, ce rapport en lui-même ne pose pas de problème, mais aujourd'hui, je pense que vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une opération de relogement en cours au niveau du Parc Corot. C'est une copropriété dégradée, comme d'autres, comme Maison Blanche, les Rosiers, le Mail. Il est vrai que la majorité de la Mairie de Secteur précédente avait œuvré au niveau de ces copropriétés dégradées, en demandant aux collectivités locales de se réunir pour mettre en place des plans de sauvegarde. On peut considérer qu'ils n'ont pas été suffisants au vu de la dégradation qui s'est poursuivie dans ces copropriétés, notamment au Parc Corot.

Aujourd'hui, il faut quand même souligner la volonté de l'Etat et du ministre de la Ville puisque je rappellerai les 3 milliards d'euros mis sur la table pour les copropriétés dégradées, et sans intervention des collectivités territoriales puisqu'ils se décomposent avec des budgets de l'Agence Nationale de l'Habitat et de l'ANRU. Ils vont concerner 17 grandes copropriétés en France, dont 5 sur Marseille, dont 2 sur notre secteur : Maison Blanche et le Parc Corot.

Je rappelle également que, dans le cadre de la loi ELAN, il y a un article très intéressant pour les habitants de ce secteur puisqu'il a été décidé que la force publique va pouvoir frapper au portefeuille des marchands de sommeil en confisquant leurs biens, comme les trafiquants de drogues, et les empêchant d'acheter d'autres biens pendant 10 ans.

Pour revenir au Parc Corot, on voit qu'aujourd'hui, le problème central est le relogement. Je vous invite - je pense que vous y êtes allée ces derniers jours - à voir comment sont traitées les personnes qui sont relogées. On leur indique le lundi qu'elles vont à Frais Vallon, et le mercredi, on les emmène aux Iris, ou bien quand ils arrivent, ils n'ont pas d'électricité, pas de gaz. Il y a vraiment un abandon total de la Mairie centrale. Madame le Maire, ce n'est pas de votre faute, bien sûr, mais je vous invite à vous substituer à la carence de la Mairie centrale, en mettant un ou deux collaborateurs à disposition pour faire un « travail d'assistante sociale » qui est nécessaire. Aujourd'hui, c'est Madame la députée et ses collaborateurs qui font ce rôle d'assistante sociale et qui aiguillent l'ensemble des habitants de cette copropriété pour les démarches. Je vous invite, si vous le pouvez, à mettre des collaborateurs à disposition de ces habitants qui sont totalement perdus.

Je suis très sensible aux problèmes d'école, il y a des problèmes de déscolarisation puisque, quand vous avez vos enfants inscrits au Parc Corot et que l'on vous envoie à Frais Vallon, aux Cèdres ou aux Lauriers, il y a peut-être une volonté des familles pour ne pas couper le lien et conserver les enfants dans la même école. Rien n'est pris en compte, pas même les tickets de transport pour les familles pour se rendre sur les lieux. Le problème du relogement est vraiment une question centrale.

J'invite aussi que l'on puisse intervenir - je le ferai et je pense que vous le ferez également - pour que, dans le cadre de la prise en compte du Parc Corot dans le cadre de ce plan de copropriétés dégradées, on puisse aussi inclure le périmètre de l'école pour qu'elle puisse être requalifiée dans ce périmètre.

Je relie également à ce problème de relogement de ces habitants du Parc Corot le problème du logement social. Si, aujourd'hui, on a des difficultés à reloger, il n'y a pas de volonté politique de la Ville de Marseille de reloger, que ce soit dans le centre-ville ou dans les copropriétés dégradées des quartiers nord, c'est aussi parce que le logement social est mal réparti dans cette ville. Aujourd'hui, que fait-on ? On enlève des personnes de ces copropriétés dégradées et on les remet dans le parc social des quartiers nord parce qu'il y a une carence dans les autres arrondissements. Je vous invite à œuvrer dans ce sens et à demander que l'on puisse avoir des logements sociaux dans les autres arrondissements de Marseille. Vous le faites régulièrement au Conseil d'arrondissements, mais je vous invite à le faire en actes, parce que les élus de Monsieur RAVIER votent toujours contre les logements sociaux dans le 6^{ème}, le 8^{ème}, le 7^{ème}, le 4^{ème} et le 5^{ème} arrondissements. Je vous invite à mettre en accord vos actes avec vos paroles.

Madame D'ANGIO.- Dans le 9-10, certaines constructions de logements sociaux ont été votées favorablement.

Je serais quand même curieuse de savoir ce que vous avez fait quand vous étiez à notre place pour le Parc Corot.

Monsieur MARI.-

Nous avons fait des plans de sauvegarde parce que, à l'époque, les pouvoirs publics considéraient que les logements n'étaient pas aussi dégradés.

Madame CORDIER.-

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je ne comptais pas intervenir sur ce dossier parce que je pense qu'il y a des gens beaucoup plus compétents en Conseil Municipal qui vont intervenir, mais il y a des choses que j'ai entendues et que je ne peux pas laisser passer.

Je voudrais rappeler que nous en sommes à 199 immeubles évacués, 48 dans la zone de Noailles et 151 en dehors, que nous en sommes à 1 561 personnes évacuées, et que nous en hébergeons 1 232.

Je vous rappelle que ce sont, normalement, les propriétaires qui doivent héberger les locataires, et que nous avons pris la mesure en créant un numéro et un point d'accueil fixe pour toutes les personnes de tout Marseille si elles ont un souci ou un problème là-dessus. Elles téléphonent et on prend tout de suite les mesures qu'il faut pour analyser si l'immeuble a un péril ou pas. Là, nous assumons complètement les responsabilités, qui ne sont pas totalement des responsabilités. Cela aurait été bien aussi que la préfecture le fasse. Je suis enchantée que Madame la députée se soit occupée de tout parce que, moi, je ne l'ai jamais vue.

Ce que je peux dire, c'est que la Mairie du 1-7 et tous les fonctionnaires du 1-7 ont ouvert jour et nuit la Mairie, ils ont accueilli, ils ont écouté, ils ont fait des fiches avec l'identité de toutes les personnes pour rassurer les familles, pour dire que telle personne est bien vivante, qu'elle n'a pas été ensevelie. A un moment, il fallait avoir ce souci aussi.

Certaines personnes véhiculent, auprès des gens qui sont évacués, des propos tels que : on ne s'occupera pas de vous, alors qu'ils sont pris en charge complètement. Il faudrait arrêter de donner des fausses informations à des personnes qui sont dans la détresse. Quand on a des mesures d'évacuation, je comprends l'état psychologique des gens parce que c'est très dur à vivre. Mais, à un moment, ne rajoutons pas du feu au malheur des gens. Il faut dire les bonnes informations comme il faut.

Une cellule existe. Il y a tous les jours une réunion à la préfecture, avec Monsieur RUAS, avec les services concernés, et à la rue Beauvau, une antenne spéciale pour les évacuer. Ne disons pas qu'ils vont aux Flamants, etc. Tous les logeurs sociaux ont mis à disposition ou ont été réquisitionnés sur des logements vides, ils sont mis à disposition et les gens acceptent ou refusent. Je dis, par exemple, que à HMP, nous n'avons qu'un immeuble qui est au centre-ville, au boulevard Garibaldi, que nous venons à peine de réceptionner. C'étaient des logements pour les étudiants du lycée Thiers, et nous les avons pris au sein de HMP. Comme ce sont des T1, la plupart ne peuvent être compatibles avec la composition familiale des gens qui sont hébergés.

On leur propose des logements, on leur a proposé des logements dans les quartiers sud, on ne leur a pas proposé Frais Vallon, etc., on leur a proposé des logements dans des endroits qui étaient les plus proches de là où ils avaient de la famille, etc. Il y en a qui ont refusé, d'autres ont accepté.

Nombre de baux ont été signés, 240 logements sociaux et 27 logements privés sont disponibles, et nous avons fait 107 propositions. Il y a des personnes à qui l'on propose des baux temporaires parce qu'ils vont récupérer, après travaux, leur logement. Sauf que la préfecture nous a dit que, pour les logeurs sociaux, les baux précaires étaient contraires à la loi. Tout le monde nous aide, c'est très bien ! Je trouve que tout le monde n'a pas compris ce que voulait dire l'urgence et qu'il fallait aider. Nous avons eu 39 refus de logements, 29 baux qui ont été signés, et nous en avons 107 en attente. Voilà l'état à aujourd'hui.

On regarde où les enfants sont scolarisés, on leur donne des pass de RTM pour qu'ils puissent se déplacer, on ne leur propose pas que des sandwiches, mais des plateaux repas qui sont servis. Notre souci est qu'il faut que ces familles aient un toit sur eux. La plupart sont dans des appart'hôtels pour qu'ils puissent conserver leur cellule familiale, surtout pour la période des fêtes qui arrive.

Ce souci humain, nous l'avons. Arrêtez de véhiculer que la Ville ne fait rien. La Ville fait plus qu'elle ne devrait faire, mais elle le fait parce qu'elle doit le faire dans un tel état d'urgence, dans des cas humains. On n'est pas sur des chiffres, on est sur de la chair humaine. A un moment, il faut que nous allions tous dans le bon sens. Je ne supporte pas que l'on ne soit pas solidaire entre nous là-dessus parce qu'il y a vraiment des cas extrêmes. Je ne peux pas entendre ce que vous venez de dire, Monsieur MARI.

Monsieur MARI.

Pour le Parc Corot, c'est la vérité. Le seul interlocuteur qu'ils ont vu, c'était le déménageur. Allez-y ! Vous vous rendrez compte.

Madame CORDIER.

Il y a une cellule qui les suit. Je vous rappelle que le premier immeuble qui a été démoli pour cause de vétusté, c'est la tour B du Parc Corot, qui était une tour privée. C'est le premier immeuble qui a été démoli ici, à Marseille, et même en France. Quand vous étiez aux affaires, aussi bien à la Région qu'au Département, je n'ai pas vu, par rapport à la Politique de la Ville, le plan de sauvegarde, et il n'était pas marqué que la tour A était en copropriété dégradée. Le Parc Corot est scindé en deux : la tour a été mise en dehors parce qu'il y avait des marchands de sommeil et que l'on ne voulait pas. A l'époque, tout le monde a dit : on s'en occupe, c'est dans la Politique de la Ville, etc., sauf que, quand on est arrivé aux affaires, je me suis aperçue qu'il n'y était pas. Vous n'avez pas de leçons à nous faire là-dessus, Monsieur MARI. On se respecte beaucoup, on s'aime beaucoup, mais sur le Parc Corot, je ne peux pas supporter parce que les habitants de Saint-Just, des Charmilles et du Parc Corot ont entendu beaucoup de sérénades, et surtout les veilles d'élections. Je me rappelle d'un conseiller départemental, qui était général à l'époque, qui ne savait même pas que c'était une copropriété privée ; et je ne donnerai pas le nom.

Madame MASSE.

Merci beaucoup. Madame CORDIER, je vous respecte aussi beaucoup, vous le savez, donc mes propos seront pour l'ensemble de la municipalité de Marseille.

Vous non plus, vous ne pouvez pas dire des choses qui ne sont pas vraies. J'ai un peu entendu de l'autosatisfaction de la Ville de Marseille. On ne peut pas aujourd'hui se dire que les gens ont été relogés dans de bonnes conditions. Ce n'est pas possible. Ils se retrouvent avec des loyers qui dépassent de 300 à 400 € ce qu'ils payaient avant. Ils se retrouvent avec des déplacements compliqués. Ils se retrouvent, ceux qui sont dans les hôtels, à avoir des informations du propriétaire de l'hôtel qui leur dit : dimanche, vous partez.

Je vous comprends, vous vous battez pour votre majorité. Mais, à un moment donné, on ne peut pas entendre aujourd'hui la Ville de Marseille dire qu'elle a tout fait. Non ! On en est aujourd'hui à ce point-là parce que rien n'a été fait. Vous parlez du préfet, des services de l'Etat, mais c'est de la responsabilité de la Mairie de Marseille où les commissions n'ont pas été tenues en temps et en heure, quand il y a eu des problématiques sur des immeubles insalubres. Tout vient de là.

Je suis désolée, je ne pouvais pas entendre, avec tout le respect que je vous dois, les paroles d'autosatisfaction de la Ville.

Madame CORDIER.

Je n'ai pas fait d'autosatisfaction. Excusez-moi si j'ai donné cette impression. Mais, les réunions de l'ARS, ce n'est pas la Mairie qui les provoque, c'est l'ARS qui les décide.

Monsieur RAVIER.

Juste un mot pour dire que je n'ai rien à dire, donc ce sera bref. Nous réservons notre analyse pour le débat qui aura lieu lundi matin au Conseil Municipal, si tant est qu'il puisse se tenir. J'espère que la manifestation qui est annoncée aux abords de l'hémicycle Bargemon sera un modèle d'exemple de

respect des droits de chacun, le droit de manifester, le droit de siéger et de débattre. Mais, je ne doute pas que cette manifestation se passe dans le calme et que les conseillers municipaux puissent, comme le Maire de Marseille le souhaite, s'exprimer sur ce qui s'est passé, sur les suites qui sont données à ce drame du 5 novembre dernier. Nous le ferons longuement, forts d'arguments et d'historique ; tout cela rappellera les responsabilités des uns et des autres.

Madame D'ANGIO.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des points que vous avez évoqués. Je voudrais juste vous dire que j'étais, pas plus tard que vendredi dernier, au téléphone avec Monsieur GAUDIN pour faire le point sur les évacuations des immeubles de notre secteur. Je m'y intéresse donc fortement. J'ai également saisi le préfet pour pouvoir assister au comité de suivi qu'il va mettre en place, pour participer à ces échanges et avoir les informations afin de les retransmettre aux habitants des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Ceci étant dit, nous allons passer au vote de ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-33235-DTBN-18-125 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-33292- DASA - 18-126 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Soutien aux équipements sociaux - Acomptes sur le budget 2019. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.

Ce rapport a pour objet, dans le cadre du soutien aux centres sociaux, d'approuver le versement d'acomptes sur le budget 2019. Vous avez la liste des centres sociaux concernés, et également la liste pour lesquels nous serons favorables et ceux pour lesquels nous sommes défavorables.

Monsieur JOHSUA.

J'ai entendu *in petto* le fait que cela n'a pas changé. Mais oui, il y a des choses qui changent, non pas ce que vous proposez, mais c'est l'accumulation, chaque fois, de nous faire voter la même chose ; en philosophie, on appelle cela le changement de la quantité en qualité. Depuis le début, je me demandais à quoi faisait penser cette façon de distinguer politiquement les uns et les autres. Là, j'ai la réponse parce que l'on dit qu'il y a un péché originel de notre Gouvernement qui est d'avoir fait voter l'ISF, au début, et de toujours maintenir le fait que l'on va continuer à donner de l'argent aux riches et pas aux autres. Cela ne me plaît pas, c'est un autre débat. Mais, c'est un péché originel. C'est le vôtre aussi, tel que vous le votez ici parce que, dans pas longtemps, nous allons passer devant les électeurs et les électrices. On verra. Ce sont les urnes qui finiront par trancher ce débat. Avec quel bilan allez-vous vous présenter au final ? Vous allez vous présenter avec les dépenses somptuaires - je ne sais pas si Monsieur MARI a fini par avoir les documents correspondants. On le verra sans doute après avoir repris cette Mairie, quand on aura fait un audit. On verra ce qui se passera à ce moment-là. Et puis, ce péché originel, c'est-à-dire l'insulte donnée à toute une partie des habitants de notre secteur. Les gens sont pris à la gorge. On le voit par les gilets jaunes, dans nos cités et partout. Et vous, vous dites : celui-là ne nous plaît pas, à lui je donne, à l'autre je ne donne pas. Vous ne pouvez pas le faire, heureusement, parce que n'est pas vous qui décidez en définitive. Mais, si vous étiez aux affaires, c'est ce que vous feriez. Cela signifie que les gens commencent à comprendre partout pour qui vous travaillez. Vous travaillez pour votre boutique, pas pour les gens. Vous travaillez pour ceux qui sont dans la ligne ou qui peuvent être dans la ligne. Mais ceux qui, peut-être dans leur activité générale, ne vous plaisent pas : censure, dictature. C'est le péché originel qui va vous être renvoyé, comme d'ailleurs quand Madame CORDIER - je suis désolé que cela tombe sur vous parce que vous êtes là, vous avez eu le courage de venir, la dernière fois il n'y avait personne de votre groupe pour essuyer la tempête. Vous, vous êtes là, vous vous êtes défendue comme vous avez pu, mais parfois, il y a des causes indéfendables. Je veux bien admettre que vous le voyiez comme cela, mais quand, par dizaine de milliers, tous les 15 jours, les gens sont dans la rue pour dire que ce n'est pas cela que l'on ressent, il faut quand même écouter un peu ce que disent les gens. Non !

Ils ne le voient pas comme vous le voyez, ils voient toutes les difficultés qui ont été alignées. C'est dans la presse tous les jours.

Ensuite, je ne sais pas ce que Monsieur RAVIER va avoir à sortir comme dossiers au Conseil Municipal. Je n'ai pas de dossiers, moi, mais je ne sais pas ce que cela va donner en définitive. Au 63 de la rue d'Aubagne, c'est vous qui en étiez propriétaire, c'est peut-être de là que vient l'effondrement. Je ne sais pas. Si c'est cela, c'est vous. Ne dites pas « ce n'est pas nous ». Et le 65, on découvre qu'un nombre considérable de propriétaires sont des gens de votre majorité municipale ou régionale. C'est indéfendable, Madame.

Madame CORDIER.

Je n'ai pas dit cela, Monsieur.

Monsieur JOHSUA.

J'ai insisté sur le péché originel du Gouvernement, sur celui de cette majorité dans ce secteur, tel que je le vois, et le vôtre, Madame, c'est depuis le début, cela fait tellement d'années que vous êtes là. Monsieur RAVIER dit qu'il y en a plein d'autres, certainement ! Mais, quand nous sommes dans la situation où le Gouvernement vous met sous demi-tutelle, c'est qu'il y a quelque chose. Je suis heureux que vous soyez là, Madame CORDIER, je suis désolé que cela tombe sur vous, mais il y a des choses indéfendables comme d'ailleurs, Madame le Maire, est indéfendable ce que vous proposez. Comment pourriez-vous aller dire aux gens que vous avez dit que, pour telle et telle raisons, ils n'auraient pas droit aux sorties, aux activités des centres aérés, au soutien scolaire ? Vous votez contre cela ? C'est cela que vous allez leur dire ? Vous ne pouvez pas le leur dire. Quand vous serez en face d'eux, vous direz que vous l'avez fait, alors que vous avez fait un choix politique et idéologique et il y a des moments où cela fait tomber les immeubles. Il faut passer par-dessus ces questions politiciennes et dire que nous travaillons pour notre population.

Madame D'ANGIO.

Je ne peux pas vous laisser dire, Monsieur JOSHUA, que la Mairie de Secteur actuelle ne travaille pas pour l'ensemble des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Je ne vais pas revenir sur les écoles, mais vous savez très bien que je m'en suis occupée depuis plus de 4 ans, et que je continue à le faire aujourd'hui. Nous avons aussi bien agi pour les enfants des écoles de Font Vert, de la Maison Blanche, du Canet, que pour les enfants de Château-Gombert, de Saint-Mitre, de Frais Vallon et de Saint-Jérôme. Tout le monde est traité de la même façon par la Mairie de Secteur.

Vous connaissez notre position sur notre choix sur ce rapport-là. Je ne vais pas revenir à chaque conseil d'arrondissements sur les explications. Mais, je ne peux pas vous laisser dire que la Mairie de Secteur n'agit que pour une partie de la population. Quand Monsieur RAVIER était maire de secteur, Monsieur DUDIEUZERE a refait toute l'avenue de Frais Vallon, alors que les élus qui étaient à notre place avant n'ont jamais rien fait pour ce secteur. Nous nous sommes rendus à la Maison Blanche, il y a quelques semaines, pour rencontrer les habitants et voir les soucis qu'ils rencontraient dans leur quartier. Je ne peux pas vous laisser dire que l'on ne fait que pour une partie des habitants.

Ceci étant dit, je mets le rapport aux voix en l'état.

LE RAPPORT N° 18-33292-DASA-18-126 7S EST ADOPTÉ TEL QUE PRÉSENTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable du Groupe Bleu Marine et des élus Debout la France - Les groupes et les élus Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche, Non Inscrits Non Apparentés ne participent pas au vote - Vote contre de Mme Florence Masse)

RAPPORT N° 18-32834-DGEES - 18-127 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - Approbation d'un nouveau Projet Educatif de Territoire 2018-2019 intégrant le Plan Mercredi assorti de la charte qualité, en vue d'une labellisation de l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO

Ce nouveau Projet Educatif de Territoire intègre le Plan Mercredi, assorti de la charte Qualité, en vue de la labellisation de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que deux conventions PEDT et la charte Qualité Plan Mercredi qui sont également jointes.

Pourquoi un PEDT ? Parce qu'il y a eu la fin des TAP au sein de la ville de Marseille et que le Gouvernement a décidé de mettre en place le Plan Mercredi annoncé au début de l'été. Pour que la Ville puisse prétendre à ce label, il fallait qu'elle élabore un nouveau Projet Educatif de Territoire.

Le point positif est que nous avons enfin été entendus, et que la Ville de Marseille a enfin accepté d'associer à l'élaboration de ce PEDT les mairies de secteur, et je l'en remercie. Néanmoins, c'est un « copié-collé » du PEDT précédent. La seule différence est qu'il y a le Plan Mercredi à l'intérieur. Très peu de précisions sur les écoles concernées par les projets, pas de liste détaillée. C'est le même inventaire que nous avons voté en 2015. Je tiens à votre disposition, si vous ne l'avez pas eu également, le détail du PEDT qui n'était pas joint au rapport du Conseil d'arrondissements.

Est-ce que il y a des observations ?

Monsieur MARI.-

J'allais vous poser une question, mais peut-être considérez-vous que vous avez déjà répondu. Vous avez indiqué que vous avez été concertée au titre de la Mairie de Secteur, c'est une bonne chose, mais quand on lit la liste des entités qui ont été concertées, je m'étonne de ne pas trouver la richesse du tissu associatif local, c'est-à-dire les associations sportives, les associations culturelles. On aurait pu faire un vrai PEDT en mixant justement les écoles. Cela ne vient pas de moi, mais d'une de mes collègues du Conseil Municipal, Madame LEVY-MOZZICONACCI, qui nous dit que l'on aurait pu profiter pour tout remettre à plat, et on aurait pu justement diminuer les frontières entre les enfants des écoles de Marseille. Par exemple, il y a un théâtre aux Chartreux, on aurait pu faire un lien entre les enfants de Frais Vallon qui ont juste deux trois stations de métro pour aller aux Chartreux, et les enfants des écoles des Chartreux. On aurait pu prévoir les terrains du Tennis Club de la Rose, qui est un équipement décentralisé. On n'a jamais fait appel à ce club pour lui demander s'il pourrait mettre à disposition ces terrains pour les enfants des écoles de Saint-Jérôme, de la Rose, dans le cadre d'un vrai PEDT concerté sur le sport, la culture. Cela aurait été un liant entre les différents enfants de Marseille. Malheureusement, vous êtes en train de me dire que la concertation a été faite *a minima*.

Madame D'ANGIO

Ce n'est même pas une concertation. Si je peux me permettre de compléter mes propos, déjà le PEDT, comme celui de 2015, arrive toujours trop tard. Il fallait qu'il soit signé avant début décembre ou mi-décembre par rapport à la réglementation. Et donc, dans l'urgence, la Ville a fait un "copié-collé" du PEDT de 2015 et a rajouté les documents transmis par notre Gouvernement pour le Plan Mercredi. Lors de cette réunion à laquelle j'ai assisté, les maires de secteur étaient peu nombreux d'ailleurs, il y avait un représentant de MPE 13 qui a fait part de certaines de ses inquiétudes, mais le PEDT était déjà rédigé puisque c'est un « copié-collé ». La Ville de Marseille nous a indiqué, vu que c'était un PEDT qui ne couvrirait que 2018-2019, qu'un nouveau PEDT serait soumis pour la prochaine rentrée et serait élaboré à partir du mois de janvier. J'espère que sur celui qui va être mis en place à partir de janvier, nous aurons la possibilité d'aménager certaines choses, et surtout de rétablir l'équilibre entre tous les enfants marseillais.

S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce rapport, nous allons passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-32834-DGEES-18-127 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote Contre du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France - Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés - Abstention de M Stéphane Mari et des élus Front de Gauche, Non Inscrits Non Apparentés

RAPPORT N°18-33257-DSFP- 18-128 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13^{ème} arrondissement - Quartier les Olives - Avenue des Poilus/ rue Lafferrage - Approbation de la convention de mise à disposition anticipée au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence de parcelles nécessaires à l'aménagement d'un parking public. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE.

Je suis très heureux de présenter ce rapport que nous attendons depuis longtemps, et pour lequel la Mairie de Secteur s'est beaucoup appuyée depuis notre élection en 2014, qui consiste en l'approbation d'une convention pour la mise à disposition de deux parcelles aux Olives pour la réalisation du fameux parking Laferrage des Olives.

Ce parking sera à l'angle de la rue Laferrage, en plein coeur du noyau villageois des Olives. Sur le rapport, il est indiqué qu'il comprendra une cinquantaine de places ; en réalité, sur le dernier plan que nous avons, il s'agira de 60 places, plus 3 stationnements PMR, une zone pour les deux-roues, un portique entrée/sortie, la création d'un mur entre le parking et l'école, des arbres d'alignement de haute tige. Bref ! Ce sera un parking de bonne facture, d'excellente qualité et qui, je crois, est très attendu non seulement par l'ensemble des commerçants, mais par les parents d'élèves de l'école qui se trouve juste à côté.

Les travaux sont prévus pour démarrer très prochainement, en février 2019, avec une durée estimée à environ 6 mois.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame MASSE.

A l'écoute de la présentation de Monsieur DUDIEUZERE, c'est vrai qu'on l'attendait depuis longtemps, depuis 2011. A l'époque, la communauté urbaine et le service Voirie avaient demandé ces terrains à la Ville de Marseille. Fin de non-recevoir de l'élu de la Mairie pour avoir redécouper la parcelle où nous avons actuellement déjà ce petit parking. On se félicite aujourd'hui. Vous vous félicitez. Je pense que, pour une fois, vous pouvez féliciter l'ancienne Mairie de Secteur et l'ancienne gouvernance de la communauté urbaine puisque Monsieur Masse était porteur aussi de ce projet.

Je suis très inquiète sur les délais parce que vous étiez avec nous à la Métropole où l'on a voté un budget en mai 2018, mais le premier versement en 2020 est de 20 000 € ; on ne va pas faire grand-chose. Et sur les années suivantes, sans plus de précisions, 430 000 € seront consacrés à ce terrain. Je suis très inquiète. On est à l'approche de l'échéance électorale, et vu les délais qui nous sont proposés sur le rapport de la Métropole qui a été voté en mai 2018, attention aux propos que nous allons tenir à la population car les travaux ne vont pas débiter demain. Peut-être qu'ils vont durer 6 mois, mais ils ne débiteront sûrement pas demain. La première ligne budgétaire à la Métropole de 20 000 € est prévue pour 2020. Ils mettront les panneaux de communication. Mais, j'attends d'avoir plus de précisions quant au début des travaux et sur la réalisation de ce parking qui est nécessaire dans ce quartier des Olives.

Madame D'ANGIO.

Sachez que nous serons vigilants sur le démarrage des travaux. Monsieur DUDIEUZERE, qui s'occupe de la délégation de la Voirie à la Mairie de Secteur, suivra, comme tous les autres dossiers, ce dossier avec attention. Je vous demande de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-33257-DSFP-18-128 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-33182-DSFP - 18-129 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle relative aux opérations d'accompagnement de la Rocade L2. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE

Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention financière pluriannuelle relative aux opérations d'accompagnement de la rocade L2.

Je vais prendre quelques minutes pour donner quelques explications sur cet avenant parce que l'avenant qui nous a été proposé a été, je trouve, assez mal rédigé. Cela a été fait par un énarque pourtant. C'est sûrement pour cela. En fait, il n'est pas indiqué dedans les changements qui ont été opérés sur cette répartition financière. On nous donne juste la nouvelle répartition. Il faut se reporter à la convention initiale. J'ai fait ce travail pour vous pour regarder exactement ce qui a été changé.

Cela concerne les travaux d'aménagement de surface de la L2, pour plusieurs millions d'euros, donc il est quand même important de savoir de quoi l'on parle.

Je précise, pour commencer, que cette redistribution est faite à enveloppe financière constante. Il avait été déclaré, il y a quelques mois, par certains élus qu'un montant supplémentaire avait été injecté sur la rocade L2. C'est totalement faux. Cette répartition se fait à enveloppe financière constante, il n'y a pas un seul centime d'euro injecté sur les aménagements de surface de la rocade L2 nord.

Cette redistribution provient des indemnités du MIN des Arnavaux. La L2 passe, au niveau de l'échangeur des Arnavaux, tout le long du MIN des Arnavaux, des entrepôts ont été détruits et délocalisés. Il y avait un budget de 13,74 M€ budgétés pour cela ; finalement, on n'a dépensé que 9,74 M€. Les 4 M€ ont été économisés sur cette ligne, et ils ont été redistribués.

Le MIN des Arnavaux a été assez malin sur ce coup là puisque sur ces 4 M€ économisés, il récupère 2 M€.

Les 2 millions supplémentaires qui ont été économisés se retrouvent sur l'aménagement urbain complémentaire de la L2 nord, c'est-à-dire sur la dalle de surface de Salvador Allende.

Sur la partie de la Ville de Marseille, la redistribution se fait à enveloppe financière constante, pour un montant de 8,2 M€. On avait, à l'origine, un budget prévu de 5 M€ pour l'aménagement de la plaine des sports et des loisirs de la Busserine, 1,2 M€ pour l'aménagement de la dalle des Oliviers, et 2 M€ pour le déplacement de la fameuse crèche des Oliviers.

La crèche des Oliviers n'a pas été déplacée, elle a été purement et simplement fermée, ce qui fait que, là aussi, il y a 2 millions à récupérer. Un million a été réinjecté sur l'aménagement de la plaine des sports qui passe de 5 millions à 6 millions, et un million sur l'aménagement de la dalle des Oliviers qui passe de 1,2 à 2,2 M€.

Il est à noter qu'il est dommage que cette crèche ait été purement et simplement supprimée.

D'autre part, nous n'avons aucune indication sur ce qui va être fait en supplément avec ces 2 millions là, ni de la Ville de Marseille, ni de la Métropole. On ne nous a rien communiqué, aucun projet, aucun plan, aucun calendrier ; nous ne sommes au courant de rien, que ce soient nous ou les CIQ, il n'y a eu aucune information, aucune concertation. Nous ne savons pas ce qui va être fait avec ces 2 millions en plus.

Malgré tout, nous voterons favorablement pour ce rapport parce qu'il y a 2 millions de plus qui sont mis sur l'aménagement de la dalle nord et que l'on ne peut pas voter contre cela, mais on reste dubitatif sur cette nouvelle convention et sur l'utilisation qui va être faite de cet argent, et surtout sur la suppression de la crèche des Oliviers.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport au vote.

Monsieur JOHSUA

Mes chers collègues, je suis très hésitant quant au vote à émettre. Monsieur DUDIEUZERE, je comprends bien la conclusion. De toute façon, ce qui est prévu ne peut pas faire de mal. C'est pour cela que vous allez voter pour. En même temps, pour une fois, je vais me faire le porte-parole de l'endroit où j'habite - cela ne m'arrive pas si souvent que cela, et puis cela vous concerne aussi puisque c'est Saint-Joseph : la situation, du point de vue de ce qui était le plus grave, compte tenu du bruit, les choses ne sont pas aussi graves que ce que l'on avait dit, mais du point de vue de la pollution, on attend les mesures parce que je suis scientifique et j'attends les résultats effectifs de ce qui va être fait, mais il n'y a aucun doute que cela va être très mauvais. Les arguments qui ont été donnés pour ne pas couvrir cette

partie, à la fois à la Mairie de Secteur et aux CIQ, sont des questions purement financières. Il s'avère que cela ne bouge pas. Ce n'est pas étonnant puisqu'ils avaient déjà dit qu'ils ne le faisaient pas. Il est clair que cette situation est mauvaise.

Ils ferment la crèche des Oliviers où ils se sont rendu compte, avant même l'ouverture, que la situation était très mauvaise. Il n'y a toujours rien de prévu, alors que promesse avait été faite devant Madame le Maire. Je rappelle qu'il n'y a pas que la crèche, il y a l'école qui est juste en face et je ne vois pas pourquoi les particules nocives ne vont pas passer à l'école. La L2 ne peut qu'accentuer cela.

Je suis très hésitant sur le vote pour ces questions-là. Je vois bien qu'il y a des aspects positifs dans ce qui a été fait. D'autres aspects sont à venir, vous les avez détaillés. Et puis, il y a ces aspects extrêmement négatifs qui ne bougent pas. C'est une partie de la population, mais il y a quand même un souci.

Peut-être pourriez-vous répondre à cette question : j'ai lu dans la presse qu'autour de la partie Busserine, les questions de bruit demeuraient extrêmement graves. Je ne comprends pas bien pourquoi il en est ainsi. Peut-être pour des raisons d'embouteillages.

Pour toutes ces raisons-là, je suis hésitant, et je voulais vous faire part de ces hésitations.

Madame D'ANGIO.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous avons déjà échangé sur les problématiques de la pollution, de bruit, aussi bien ici en Conseil d'arrondissements qu'en préfecture quand il y a eu les réunions de comité de suivi. Les réponses qui nous sont données sont qu'ils changeront, pour certains, le double vitrage. Vous parlez de l'école des Lilas, mais il y a aussi l'école de Frais Vallon et les habitants de Frais Vallon qui sont également impactés par la sortie de la L2. Mais, là, nous sommes dans le tronçon est ; nous ne sommes plus dans notre tronçon.

Nous sommes également sensibles à ces problèmes. Je pense que la problématique de la pollution de la crèche des Oliviers n'est pas liée qu'à la L2, mais souffrait déjà, avec le tunnel des Tilleuls très utilisé, de problèmes de pollution depuis de nombreuses années.

Nous passons au vote de ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-33182-DSFP-18-129 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Avis favorable des groupes et des élus Bleu Marine, Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Non Inscrits Non Apparentés et Debout la France - Abstention des élus Front de Gauche)

RAPPORT N° 18-33161-DSFP-18-130 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière sur les sites Sainte Marthe et Besson Giraudy passée entre la Ville de Marseille et l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière sur les sites de Sainte-Marthe et Besson-Giraudy passée entre la Ville de Marseille et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette convention avait déjà été prorogée d'une année, dans un premier avenant. Il est nécessaire aujourd'hui de proroger une nouvelle fois cette convention jusqu'au 31 décembre 2020, dans le cadre notamment de la mise à l'enquête publique du PLUi, au second semestre 2018, et de la validation de ses orientations.

En effet, la nouveauté du PLUi, c'est l'introduction des OAP (orientations d'aménagement et de programmation). Dans notre secteur, nous en avons deux : une pour le Technopôle de Château-Gombert, et une autre pour ce quartier de Besson-Giraudy.

Ce sont des documents très intéressants, je vous invite à aller les consulter. Ils sont disponibles sur le site de la Métropole, dans la rubrique du PLUi.

Pourquoi attendre ? Parce qu'il y a beaucoup d'intentions, d'objectifs extrêmement ambitieux dans cette OAP. Je ne veux pas faire de procès d'intention à la Métropole concernant cela, mais on voit qu'une fois de plus, sur le papier, tout cela est très beau, extrêmement ambitieux. Je ne vais pas vous lire tout ce qu'il y a marqué, je vous invite à aller le consulter.

Je peux vous citer quelques exemples pour ce quartier de Besson-Giraudy : la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau brute organisée, sécurisée depuis le canal de Marseille ; valorisation du patrimoine bâti historique qui ponctue le site, et lui redonner une fonction ; développer le maillage de voirie dans le quartier Saint-Joseph ; renforcer la programmation d'équipements, services, commerces, équipements publics ; réfléchir à une programmation cohérente avec les besoins locaux et la valorisation des produits agricoles cultivés à proximité de Tour Sainte ; conforter l'offre existante par la réalisation d'un stade complémentaire ; limiter les nuisances (bruit, poussières) liées au passage des camions de la carrière, en proposant une requalification de la voirie permettant de réduire les nuisances liées au passage des camions ; revêtement des voiries adaptées ; plantations latérales ; aménagement des voies mode doux ; traverses sécurisées ; créer les conditions d'un cadre de vie attractif en favorisant les déplacements doux ; mettre en œuvre la nouvelle voie U236, etc.

Encore une fois, je ne veux pas faire de procès d'intention, mais quand on voit ce qui a été fait sur le secteur Mirabilis, par exemple, on est en droit de s'interroger.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-33161-DSFP-18-130 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Avis favorable des groupes et des élus Bleu Marine, Marseille en Avant et Debout la France - Abstention du groupe et des élus Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche, Non Inscrits Non Apparentés)

RAPPORT N° 18-33186-DGUAH-18-131 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - Programme de rénovation urbaine - Approbation de 13 avenants aux 13 conventions pluriannuelles de financement ente la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour les projets de renouvellement urbain, de l'avenant n°4 à la convention de financement de prestations externes, de l'avenant n°1 à la convention de financement pour l'animation de la plateforme de relogement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE

Ce rapport a pour objet l'approbation de 13 avenants aux 13 conventions pluriannuelles de financement entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour les projets de renouvellement urbain, de l'avenant n° 4 à la convention de financement des prestations externes, et de l'avenant n° 1 à la convention de financement pour l'animation de la plateforme de relogement.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur JOHSUA.

Madame le Maire, je ne me serais pas inscrit si j'avais su ce que Monsieur DUDIEUZERE annonçait comme vote de votre groupe parce que je suis dubitatif. Nous discutons depuis longtemps de toutes ces affaires-là. Toutes ces affaires liées à la rénovation sont très mal emmanchées, nous le savons, à la fois pour des raisons politiques, des raisons de mise en exclusion des populations concernées, des raisons financières. Cette multiplication des choses, nous en avons déjà discuté. Il y a en plus une littérature énorme publiée à ce propos.

Est-ce que cela signifie que l'on veut rejeter tout d'une manière nette, en disant : vu que cela tourne très mal, on va rejeter cela ? Je pense qu'il faut que nous ayons tous une mise en garde en disant : peut-être que ce n'est pas très bon, peut-être que c'est même très mauvais, mais il y a de la rénovation derrière. Je

ne prendrai pas le risque de rejeter quelque chose qui se traduira ensuite par ce que nous connaissons à la rue d'Aubagne. Ma position n'est peut-être pas très courageuse, mais je pense que c'est la plus raisonnable vis-à-vis de nos populations.

Monsieur RAVIER.

Monsieur JOHSUA, vous évoquez vous-même le caractère presque négatif, vous émettez un avis plus que dubitatif, vous envisagez que ce soit, une fois de plus, un échec mainte fois dénoncé par des gens ô combien sérieux, ô combien dépolitisés qui constituent la Cour des Comptes. On ne peut pas taxer la Cour des comptes d'être une officine proche du mouvement auquel j'appartiens. Des gens qui dénoncent, depuis de très nombreuses années, cette folle politique, j'allais dire d'immigration – c'eût été un lapsus révélateur - qui explique en grande partie l'échec de cette politique de la rénovation urbaine qui revient comme cela, de façon récurrente, par million, par milliard, sur le territoire, en quelques décennies. Et, à chaque fois, c'est l'échec. Au point que vous l'envisagez vous-même. Vous voyez à quel point cela peut être évident.

Là, c'est 1,200 milliard d'euros pour lesquels vous estimez que l'on peut encore essayer parce que peut-être cela peut marcher. Mais, cela fait 30 ans que cela ne marche pas. Je crois qu'il faut cesser de rêver, il faut avoir le courage de regarder la réalité en face. Je ne vais pas revenir sur les explications qui sont les miennes, vous les connaissez. Ce que je sais, c'est que c'est un échec cuisant et ruineux. Et, à Marseille, ville qui compte déjà 2 milliards d'euros de dette, un cinquième, voire un quart, de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, une population qui, pour celle qui paie des impôts, n'en peut plus de payer pour rien ou pour si peu. Je crois que le temps est venu d'être dans le réel et plus dans l'idéologie. Donc, nous voterons contre ces rapports idéologiques.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il d'autres interventions ? Nous allons donc passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-33186-DGUAH-18-131 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote Contre du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France - Avis favorable des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche - Abstention des élus Non Inscrits Non Apparentés)

Avant de passer au dernier rapport, permettez-moi déjà de remercier le personnel de la Mairie de Secteur présent aujourd'hui, et qui a organisé ce Conseil d'arrondissements. Merci à Madame la sténotypiste et à Madame la caméra woman. Merci à Monsieur KOSKA, le Directeur Général des Services, à Madame HARMS, la Directrice de Cabinet.

Une petite information que je voudrais vous transmettre : la Mairie de Secteur a comme elle s'y était engagée lors du dernier Conseil d'arrondissements, mis en place une collecte pour les sinistrés de la rue d'Aubagne et pour toutes les personnes évacuées de leur logement. Je vous invite, élus de la majorité et de l'opposition de cette Mairie de Secteur, à participer à cette collecte. Une urne se trouve dans la Mairie de Secteur.

Je demande maintenant à Monsieur MONTI de présenter le dernier rapport.

RAPPORT N°18-32993-DGUAH - 18-132 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - Programme DSU - 3ème série d'opérations d'investissement 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur MONTI.

Madame le Maire, mes chers collègues, ce dernier rapport a pour objet, dans le cadre de la programmation Développement Social Urbain 2018, l'approbation de la troisième série d'opérations d'investissement, à hauteur de 383 922 €, pour permettre le versement des subventions correspondant aux actions détaillées dans ce rapport.

Pour ce qui concerne les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, il est proposé de soutenir une structure sur le territoire nord-est, dans le 13^{ème} arrondissement, et quatre structures sur le même territoire nord-est, dans le 14^{ème} arrondissement. Et sur le territoire Tout Marseille, il est proposé de soutenir une seule structure.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport au vote.

Monsieur JOHSUA

Madame le Maire, je ne vais pas reprendre les arguments qui ont été échangés, ils ont été déjà entendus, mais je fais un pas de côté sur une question posée tout à l'heure par Monsieur RAVIER, et qui me permet de faire un rappel.

Oui, il y aura une manifestation qui se déroulera au départ du Conseil Municipal de la prochaine fois. C'est légitime qu'il en soit ainsi. Je ne sais pas ce que feront les gens, je pense qu'ils laisseront se dérouler le conseil. Mais, il est normal que, vu ce qu'il se passe, la population vienne demander des comptes. Et franchement, là, cela s'accumule. Personnellement, je serai là, Monsieur RAVIER, j'aurai l'honneur de vous saluer quand vous rentrez, mais je serai là pour manifester parce que, dans cette mairie, cela ne peut plus continuer de cette manière.

Madame D'ANGIO.

Avant de passer au vote, permettez-moi de vous donner une dernière information : en plus de la collecte pour les personnes évacuées de la rue d'Aubagne et d'autres logements sur Marseille, la Mairie de Secteur fait également une collecte de jouets neufs pour les enfants hospitalisés à la Timone, jusqu'au 17 décembre. Nous remettons ces jouets aux enfants le lundi 17, en fin d'après-midi. Je compte sur les élus de la majorité et sur les élus de l'opposition pour participer à cette collecte de jouets pour des enfants qui en ont bien besoin.

Nous allons passer au vote du dernier rapport.

LE RAPPORT N° 18-32993-DGUAH-18-132 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote Contre du groupe et des élus Bleu Marine, Debout la France, Non Inscrits Non Apparentés - Avis favorable des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche)

Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous un très joyeux Noël et une bonne fin d'année.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 16 h 30 par Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{me} Secteur)